

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 6 novembre 2018 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Mario Casavant
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
M. Réjean Ratté, conseiller,
Mme Annie Dussault, conseillère,

Absents :

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2018-11-129

Il est proposé par le conseiller Réjean Ratté,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018 et modification au procès-verbal du 10 septembre;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Résolution sécurité civile - REPORTÉ;
8. Résolution Aqueduc Valcourt;
9. Résolution Loisirs Valcourt;
10. Résolution Rémunération;
11. Résolution renouvellement d'emprunt;
12. Date séance 2019;
13. Entente urbanisme MRC;
14. Contribution salle communautaire;
15. Contribution Val D'Akor – REPORTÉ;
16. Contribution Nez-Rouge;
17. Contribution Maison des Jeunes;
18. Contribution comité ÉLÉ;
19. Dépôt Intérêts pécuniaires;
20. Questions de l'assemblée;
21. Affaires nouvelles;
 - 21.1 Décomptes 1&2 Bertrand Ostiguy Inc.;
 - 21.2 Avis de motion Règlement séance du conseil;
 - 21.3 Plastiques agricoles MRC;
22. Levée de la séance

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018 ET
MODIFICATION AU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE**

2018-11-130

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 octobre 2018;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018, et que le procès-verbal du 9 octobre 2018 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-131

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie de la modification au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 septembre 2018;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire lecture de la modification au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018, et que la modification au procès-verbal du 10 septembre 2018 soit adoptée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Une question est posée sur l'utilisation du Fonds réservé à la municipalité dans le cadre des projets structurants de la MRC.

Des questions sont posées sur la raison des excavations de la rue Dandenault.

Des remerciements sont adressés à la municipalité pour la mise à jour du site Internet.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2018-11-132

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 6 novembre 2018, telle que modifiée, pour un montant de 31 756.79\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201700316 à #201800331), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Le CCU s'est rencontré et un suivi sera fait au conseil en début d'année .

6. SUIVI DES DOSSIERS

7. RÉOLUTION SÉCURITÉ CIVILE

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

8. RÉSOLUTION AQUEDUC VALCOURT

2018-11-133

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2019-2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que dans les délais impartis, la Ville de Valcourt s'est manifestée tel que requis, et souhaitait ne pas renouveler l'entente automatiquement;

Attendu que la Ville de Valcourt souhaitant extraire de l'entente toutes les clauses qui ne concernaient que la Ville et le Canton de Valcourt exclusivement ;

Attendu qu'aucune autre modification n'a été faite ;

Attendu que l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable 2019-2021 a été présentée à l'ensemble des municipalités parties à l'entente lors d'une rencontre de travail, le 24 octobre dernier ;

Attendu que cette entente entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité de Lawrenceville accepte «*l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable 2019-2021*», telle que présentée et autorise monsieur Derek Grilli, maire et monsieur François Paquette, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Lawrenceville ladite entente entre les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Racine et la ville de Valcourt;

Que dans l'éventualité d'une mise en commun des services entre les municipalités parties à l'entente ou lors du renouvellement de l'entente, la municipalité de Lawrenceville accepte d'analyser les pourcentages reliés aux débits réservés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

9. RÉSOLUTION LOISIRS DE VALCOURT

2018-11-134

ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2019-2022
AUTORISATION DE SIGNATURE ET PRÉCISIONS

Attendu que l'entente intermunicipale en loisirs 2015-2018 viendra à échéance le 31 décembre 2018 ;

Attendu qu'aucune municipalité partie à l'entente ne s'est prévaluée de l'avis de non-renouvellement dans les délais indiqués ;

Attendu que l'entente se renouvellera automatiquement tel que spécifié à l'article 11 de ladite l'entente (2015-2018) ;

Attendu que la présence de nouveaux élus dans les municipalités parties à l'entente, la ville a convoqué une rencontre afin de bien leur expliquer l'entente, la péréquation et les annexes ;

Attendu que la volonté des municipalités de la région de Valcourt de mettre en commun certains services ;

Attendu que certaines municipalités souhaiteraient inclure dans l'entente ou dans une entente complémentaire, des activités et/ou services de loisirs dispensés dans leur municipalité respective, afin que tous contribuent aux frais d'opération ;

Attendu que toutes les municipalités parties à l'entente sont en accord pour analyser cette possibilité, lorsque le dossier sera prêt, mais comprennent qu'ils ne peuvent le faire maintenant vue la reconduction ;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité de Lawrenceville comprend les particularités de l'entente intermunicipale des loisirs et de sa reconduction; accepte que pour des considérants pratiques, l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022 soit signée par toutes les parties à l'entente ;

Que le Conseil municipal autorise monsieur Derek Grilli, maire et monsieur François Paquette, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité de Lawrenceville «*L'Entente intermunicipale des loisirs 2019-2022*» entre la Ville de Valcourt et les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine et Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Que lorsque le dossier de mise en commun des services - volet loisirs sera prêt, la municipalité de Lawrenceville se prononcera si elle est en accord ou non pour ouvrir l'entente intermunicipale en loisirs 2019-2022 ;

Que ladite entente sera ouverte seulement si l'unanimité des municipalités parties à l'entente sont en accord avec l'ouverture ;

Que chaque municipalité partie à l'entente souhaitant ajouter des activités et/ou services doit elle-même élaborer son dossier.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

10. RÉOLUTION RÉMUNÉRATION

2018-11-135

Attendu que l'allocation des élus deviendra taxable en 2019 occasionnant une perte fiscale pour les élus;

Attendu que la rémunération des élus n'a pas été révisée depuis 2011;

Attendu que les normes présentées par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) montrent que le salaire des élus est inférieur aux recommandations provinciales;

Attendu que la rémunération des employés municipaux partagés avec d'autres municipalités, a été ajustée en 2018 pour être au même niveau que la rémunération offerte par les autres municipalités;

Attendu que les conditions du directeur général n'ont pas été révisées depuis l'embauche de ce dernier en 2013;

Attendu que la MRC a produit un tableau comparatif de la rémunération du personnel municipal des municipalités de la région en 2016;

Attendu que selon les données de la MRC, les conditions offertes au directeur général de la municipalité sont sous la moyenne de la région;

Attendu que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) a produit un sommaire des statistiques sur les conditions de travail des directeurs généraux pour 2018;

Attendu que selon ces statistiques, les conditions offertes au directeur général sont dans la moyenne des conditions offertes en Estrie pour des municipalités de moins de 1 000 habitants, mais sous la moyenne selon l'ancienneté;

Attendu que le conseil souhaite revoir sa réglementation sur la rémunération;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la rémunération des élus soit modifiée pour tenir compte des impacts des nouvelles mesures fiscales;

Que la rémunération des élus soit modifiée selon les recommandations de la FQM;

Que les conditions de travail du directeur général soient modifiées pour être représentatives des statistiques fournies par la MRC et l'ADMQ;

Que la municipalité modifie son règlement 2011-279 sur la rémunération des élus;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. RÉOLUTION RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT 2006-254

2018-11-136

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 novembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,3855 %
Montant :	211 400 \$	Date d'émission :	14 novembre 2018

Attendu que la Municipalité du village de Lawrenceville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2018, au montant de 211 400 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 200 \$	2,75000 %	2019
24 000 \$	3,00000 %	2020
25 000 \$	3,15000 %	2021
25 800 \$	3,25000 %	2022
113 400 \$	3,50000 %	2023

Prix : 98,00000

Coût réel : 3,95076 %

2 - CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

23 200 \$	4,26000 %	2019
24 000 \$	4,26000 %	2020
25 000 \$	4,26000 %	2021
25 800 \$	4,26000 %	2022
113 400 \$	4,26000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,26000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

23 200 \$	4,32000 %	2019
24 000 \$	4,32000 %	2020
25 000 \$	4,32000 %	2021
25 800 \$	4,32000 %	2022
113 400 \$	4,32000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,32000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité du village de Lawrenceville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2018 au montant de 211 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2006-254. Ces billets sont émis au prix de 98,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

Adoptée à la séance du

Vraie copie certifiée, ce

(NOM ET TITRE)

2018-11-137

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 211 400 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du village de Lawrenceville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 211 400 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2006-254	211 400 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2006-254, la Municipalité du village de Lawrenceville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	23 200 \$	
2020.	24 000 \$	
2021.	25 000 \$	
2022.	25 800 \$	
2023.	26 800 \$	(à payer en 2023)
2023.	86 600 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2006-254 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE

(TITRE)

12. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2019

2018-11-138

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Attendu que le règlement municipal no. 2008-270, modifié par le règlement 2017-315, définit les règles relatives à la tenue des séances du conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Mario Casavant,

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, le mardi, séances qui débuteront à 19h30 :

15 janvier	2 avril	2 juillet	1 octobre
5 février	7 mai	13 août	5 novembre
5 mars	4 juin	3 septembre	3 décembre

Et qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. ENTENTE URBANISME MRC

2018-11-139

Attendu que la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

Attendu que le Village de Lawrenceville a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographique;

Attendu que le Village de Lawrenceville désire participer à cette entente aux conditions suivantes : ressource de rédaction et de support conseil à 50\$/heure et ressource de cartographie et de support technique à 30\$/heure;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Mario Casavant;

Que le Village de Lawrenceville adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-haut mentionnées,

Et que le Village de Lawrenceville réserve un montant de 500.00\$ pour l'année 2019 selon la répartition suivante : 7 heures pour la ressource de rédaction et de support conseil et 5 heures pour la ressource cartographique et de support technique.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

14. FABRIQUE ST-LAURENT SALLE COMMUNAUTAIRE

2018-11-140

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a reçu une demande pour son soutien financier à l'entretien du centre communautaire pour 2019;

Attendu que la municipalité bénéficie de l'utilisation gratuite de la salle et du bureau en compensation de son support financier;

Attendu que le chauffage du centre communautaire représente une dépense de 3,000.00\$;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité renouvelle sa contribution de 1,000.00\$ à la Fabrique Sainte-Famille en soutien financier à l'entretien du centre communautaire pour 2019.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. CONTRIBUTION VAL D'AKOR

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE NEZ ROUGE

2017-11-141

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de 200\$ pour les services de raccompagnement de Nez-Rouge;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que la municipalité accorde une aide financière de 200\$ à Nez Rouge pour le service de raccompagnement.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

17. DEMANDE MAISON DES JEUNES

2017-11-142

Attendu la demande d'aide reçu de la Maison des Jeunes l'Initiative de Valcourt de 150\$ par jeune fréquentant la Maison des Jeunes, soit 1 800\$ pour 12 jeunes;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Qu'une aide de 1 800\$ soit accordée à la Maison de Jeunes en réponse à leur demande.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

18. COMITÉ ÉLÉ 2018

2018-11-143

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de 45\$ du comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) pour 2018;

Attendu que ce montant avait été budgété en 2018;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Mario Casavant,

Que la municipalité accorde une aide financière de 45\$ au comité ÉLÉ pour 2018.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

19. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire, Monsieur Derek Grilli, des conseillères, Mesdames Valérie Fontaine Martin et Annie Dussault, et des conseillers, Mario Casavant, Éric Bossé, Claude Jeanson, et Réjean Ratté sont déposées au conseil

20. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Une question est posée concernant la rémunération des élus.

21. AFFAIRES NOUVELLES

2018-11-144

21.1 Décompte 1 & 2 Bertrand Ostiguy Inc.

Attendu que la firme Bertarnd Ostiguy Inc. a soumis son décompte #1 pour les travaux de nettoyage, inspection et chemisage des conduites d'égout;

Attendu que la firme WSP a procédé aux vérifications du décompte #1 et en a approuvé le contenu ainsi que le paiement au montant de 134 060.84\$;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité procède au paiement du décompte #1 de Germain Lapalme au montant de 134 060.84\$.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-11-145

Attendu que la firme Bertarnd Ostiguy Inc. a soumis son décompte #2 pour les travaux de nettoyage, inspection et chemisage des conduites d'égout;

Attendu que la firme WSP a procédé aux vérifications du décompte #2 et en a approuvé le contenu ainsi que le paiement au montant de 61 983.02\$;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité procède au paiement du décompte #1 de Germain Lapalme au montant de 61 983.02\$.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

21.2 Avis de motion et présentation règlement 2018-321 Tenue des séances du conseil

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Éric Bossé donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présentée pour adoption, le règlement numéro 2018-321 amendant le règlement numéro 2008-270 règlement relatif à la tenue du conseil municipal.

Le directeur général, M. François Paquette, fait la présentation du règlement 2018-321.

2018-11-146

21.3 Plastiques agricoles MRC

SERVICE DE COLLECTE DES PELLICULES DE PLASTIQUE D'ENROBAGE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Attendu que sur le territoire de la municipalité de Lawrenceville, on retrouve des entreprises agricoles qui génèrent des pellicules de plastique d'enrobage;

Attendu que la mesure 45 du *PGMR de la MRC du Val-Saint-François* prévoit « *d'évaluer la possibilité de mettre en place une collecte de plastiques agricoles auprès des agriculteurs de la MRC* »;

Attendu que la MRC a étudié plusieurs scénarios de collectes de pellicule de plastique d'enrobage mis en place dans différentes municipalités et MRC du Québec;

Attendu qu'à la suite de l'étude des scénarios, la MRC suggère de procéder en deux phases :

- dans un premier temps, mettre en place une collecte par sac, dans laquelle les agriculteurs déposent leurs pellicules de plastique d'enrobage dans des sacs de plastique, qui sont ensuite récupérés une fois par mois et acheminé sans frais à la *Régie de récupération de l'Estrie* (Récupestrie);
- dans un deuxième temps, offrir aux agriculteurs produisant un volume de pellicules plus important ou ayant des besoins spécifiques, une collecte par conteneur, qui serait effectuée une fois par mois;

Attendu qu'en vertu de l'article 3.1.3 de l'*Entente intermunicipale en matière de gestion de la collecte sélective*, la municipalité de Lawrenceville a délégué à la MRC le pouvoir de conclure toute entente en vertu de laquelle un tiers fournira à une municipalité locale donnée, à quelques municipalités locales ou à l'ensemble de celles-ci, un service de collecte et transport des matières recyclables jusqu'à un établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables;

Attendu que par pellicules de plastique d'enrobage, on entend notamment les pellicules d'enrobage de balles de foin et les pellicules de plastique recouvrant les silos fosses, lesquels sont constitués de polyéthylène de basse densité (PEBD);

Attendu que le projet a été présenté au conseil consultatif agricole de la MRC et qu'il a reçu l'appui de ce dernier;

Attendu que la MRC évalue le coût avant compensation de la collecte par entreprise à entre 200 et 250 \$ annuellement;

Attendu que la MRC évaluera le pourcentage de compensation à appliquer à ce coût afin de réduire la quote-part à un coût net estimé entre 150 et 200 \$ par entreprise pour les années 2019 et 2020, avec comme objectif de stabiliser le coût de la quote-part pour 2021;

Il est proposé par le conseiller Annie Dussault,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité de Lawrenceville demande à la MRC de l'inclure dans le service de collecte des pellicules de plastique d'enrobage qui sera mis en place auprès des entreprises agricoles de son territoire;

Que la municipalité de Lawrenceville transmette à la MRC la liste de entreprises agricoles à desservir sur leur territoire;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-11-147

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Mario Casavant, à 20h00, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général